



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ALERTE SUR LES COMMUNICATIONS D'OFFRES DE CRYPTO ACTIFS

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) alerte le public que l'exercice des activités de crypto - actifs dans l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ne fait pas l'objet d'encadrement réglementaire. Par conséquent, aucun prestataire d'actifs numériques ne peut proposer de tels services.

La COSUMAF alerte le public sur la nature risquée de tels investissements et conseille de rester prudent face à des offres de démarcheurs promettant des rendements élevés garantis.

Toute entité ou personne se livrant au démarchage du public en vue de réaliser des placements non réglementés, s'expose à des poursuites conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Libreville, le 23 octobre 2020


L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM

